Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011204-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2020

N° BS_nov-4

Objet :

Expérimentation d'un nouveau service territorial d'appui à l'ingénierie financière dans les projets publics : action modifiée

En deux mille vingt, le dix novembre à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :32
Nombre de suffrages exprimés :30
Pour : 18 contre : abstention : 12
Date de convocation : 3 novembre 2020

Membres du bureau :
P : Présent, R : représenté, excusés : E absents : A

ALLEFRESDE Laurence	P		
ALLIX Dominique	P		
AMRANE Nadia			E
ANCHISI Jean Pierre	P		
BAILLY Pascal	P		
BASTIDE Bérengère	P		
BOHLE Patrick	P		
BOUET Lynda	P		
BOYER Joël	P		
BROUSSE Christian	P		
DALVERNY Jérôme	P		
DUPRE Laurie	P		
FEOUGIER Alain	P		
FERRAND Virginie			A

FLORY Jean claude	P		
GENEST Sandrine		R	
GUILLO Vincent	P		
HOUETZ Marion	P		
LECLERC Thierry	P		
L'HERMINIER Raoul	P		
MASSEBEUF Isabelle	P		
MENGIN Jean Marie	P		
ROUSSET Nathalie			E
TEYSSIER Baptiste		R	
TISSIER Pierre			E
USALA Catherine	P		
VERNOL Daniel			E
WESTERLOPPE Marie Laure	P		

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011204-DE

Le projet d'expérimentation d'un service d'appui à l'ingénierie financière pour les collectivités du territoire Leader a été approuvé début 2020 par le Bureau Syndical du Parc et le Comité syndical du syndicat mixte du Pays e l'Ardèche méridionale (SYMPAM).
Au vu des discussions en cours sur l'évolution des statuts du SYMPAM, il est proposé que le Parc porte administrativement ce service d'ingénierie financière à la place du SYMPAM.
Pour cela, il est nécessaire:

- que le recrutement envisagé soit porté par le Parc et non plus par le SYMPAM, dans le cadre d'un affichage à l'échelle «Leader», associant des membres du GAL et des personnes ressources du territoire, notamment du secteur bancaire.
- Que le Parc sollicite une demande de financement LEADER. Cette demande a été déposée initialement par le SYMPAM et acceptée en opportunité en comité de programmation LEADER. Une modification administrative doit donc être demandée afin que le Parc, porteur du projet et en charge de la dépense, puisse être inscrit comme seul bénéficiaire de la subvention.
- Que soit établie une convention permettant d'organiser les modalités administratives et financières de mise en œuvre du projet entre le Parc et le SYMPAM en 2020.

Rappel du projet :
Pour mémoire, dès la phase d'élaboration de la candidature Leader «Ardèche3», doter nos territoires ruraux de capacités d'ingénierie technique de développement c'est affirmée. Cela s'est traduit en 2016 par l'inscription, dans la maquette du programme LEADER d'une action visant à soutenir cette ingénierie technique à l'échelle supra-communautaire au service de la stratégie «Leader».

En effet, force est de constater que les territoires ruraux sont aujourd'hui fortement impactés par la raréfaction des crédits publics, alors même que leur marge de manœuvre budgétaire est déjà très faible. Les ressources financières disponibles sont ainsi prioritairement orientées vers la gestion courante des équipements, infrastructures et services. Par ailleurs, la taille modeste de la plupart des collectivités ne leur permet pas de disposer individuellement d'un savoir-faire spécialisé en matière d'ingénierie financière, notamment pour les fonds européens. A ces deux contraintes, s'ajoute leur faible représentation dans les réseaux et institutions concernés.

Cette relative absence de moyens financiers et humains bride leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets, qui plus est dans le champ de l'innovation territoriale. Pour pallier à cette situation et suite à deux séminaires réunissant EPCI, syndicats mixtes et consulaires, le SYMPAM et le PNR (le SyMCA s'étant entre temps recentré sur le SCoT) ont souhaité expérimenter sur le territoire «Ardèche3» une force d'ingénierie financière, en mutualisant un poste «ressource» au service dans un premier temps des acteurs publics du territoire. Cette création s'inscrit dans un contexte expérimental et la pérennisation du dispositif dépendra des résultats obtenus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011204-DE

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011204-DE

Plan de financement modifié:

Nature de dépenses	Montant estimatif	Nature de recettes	Montant sollicité
Salaire chargé	63 000,00 €	FEADER (LEADER Ardèche³)	62 400,00 €
Frais de déplacement	3 000,00 €	Autofinancement	15 600,00 €
Coûts indirects	9 450,00 €		
Achats de prestations (communication)	2 550,00 €		
TOTAL	78 000,00 €	TOTAL	78 000,00 €

Le Bureau syndical, après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER l'action présentée et son plan de financement ;**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ conformément au plan de financement présenté,**
- **DE PRENDRE à sa charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement,**
- **D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Jaujac, le 10 novembre 2020, pour extrait conforme

Le Président

Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC